

Séance d'information de la plateforme Techniques de traitement des micropolluants

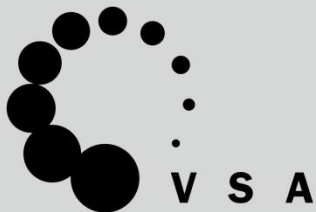
Région: Suisse romande, Tessin

Elimination des micropolluants – Mise en œuvre de la législation sur la protection des eaux: le bilan, un an après

La nouvelle législation sur la protection des eaux visant à éliminer les micropolluants organiques dans les eaux usées communales est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Depuis, des maîtres d'ouvrage et des ingénieurs ont commencé la planification et/ou la mise en œuvre et certains cantons ont déjà remis des demandes d'indemnités à l'OFEV.

Cette première année a montré que nous nous trouvons encore dans un processus en construction - un grand nombre de questions ont été posées concernant les vérifications, les démarches et les délais, lesquelles sont progressivement clarifiées. Parallèlement, les technologies se développent très vite.

Lors de trois séances d'information régionales, la plateforme va informer les planificateurs et les propriétaires/exploitants de STEP sur l'état actuel des connaissances concernant le choix du procédé et les technologies de traitement, ainsi que sur les premières expériences faites dans le domaine de l'octroi des indemnités.



Région Suisse romande, Tessin

Mardi, 21 mars 2017

13:30 - 16:45

Hôtel Mirabeau, Lausanne

Elimination des micropolluants – Mise en œuvre de la législation sur la protection des eaux: le bilan, un an après

- 13:30–13:45 **Accueil**
Objectifs et contenu de la séance d'information
- 13:45–14:20 **Vue d'ensemble des techniques de traitement et choix du procédé de traitement**
Quelles sont les tendances techniques ? Aspects importants lors du choix du procédé
Julie Grelot, VSA
- 14:20–14:40 **Démarche pour l'octroi d'indemnités**
Qui fait quoi et quand ? Qui doit être informé ?
Hanspeter Zöllig, VSA
- 14:40–15:00 **Expériences des cantons dans la mise en œuvre**
Que vérifie le canton et à quel moment ?
Représentant du canton (à déterminer)
- 15:00–15:25 **Pause-café**

Modérateur: Christian Abegglen, VSA

- 15:25–15:45 **Expériences de l'OFEV dans la mise en œuvre**
Que vérifie l'OFEV ? Décisions déterminantes
Aline Meier, VSA
- 15:45–16:05 **Exemple de la pratique**
Comment se déroule un projet concrètement ?
Planificateur ou exploitant de STEP (à déterminer)
- 16:05–16:35 **Questions et discussion**
En plénum
- 16:35–16:45 **Résumé et clôture de la manifestation**
Christian Abegglen, VSA
- 16:45–17:15 **Apéro**

Aspects organisationnels

Date, Horaire Mardi, 21 mars 2017, 13h30–16h45

Lieu Hôtel Mirabeau, Salle Rosemont
Av. de la Gare 31, 1003 Lausanne

Prix La séance d'information est gratuite.

Inscription **jusqu'au 9 mars 2017 au plus tard**
Au moyen du formulaire d'inscription joint, par poste à VSA, Europastrasse 3, Postfach, 8152 Glattbrugg ou par email à sekretariat@vsa.ch

Désinscription Une annulation par le participant doit se faire par écrit. Les conditions générales (CG) du VSA s'appliquent (www.vsa.ch/cg).

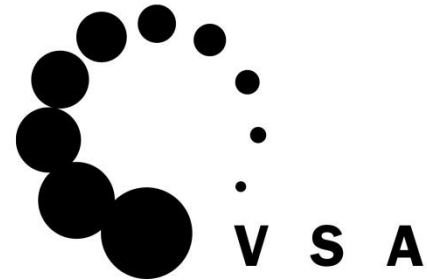
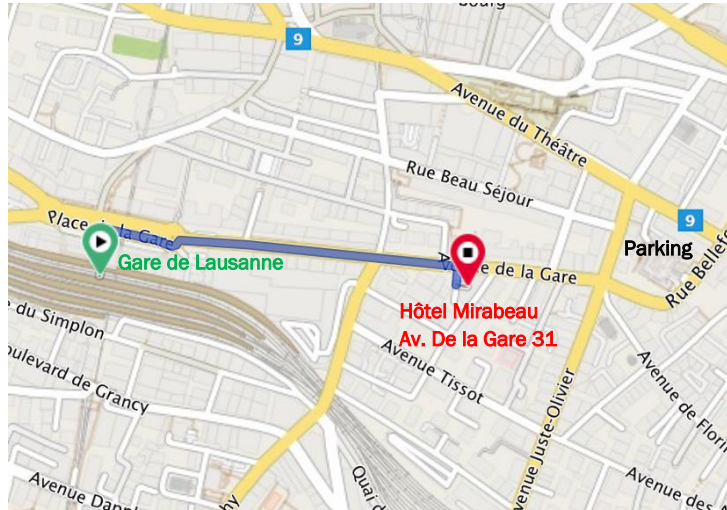
Programme Les organisateurs se réservent le droit d'adapter le programme si nécessaire.

Information Plateforme Techniques de traitement des micropolluants, Ch. de Mornex 3, 1003 Lausanne
Julie Grelot, tél. 058 765 57 01
Email: julie.grelot@vsa.ch
www.micropoll.ch/fr

Public cible Bureaux d'ingénieur, propriétaires et exploitants de STEP qui réaliseront prochainement des projets pour l'élimination des composés traces organiques.

Arrivée **En transports publics :**
L'Hôtel Mirabeau se trouve à 6 min. à pied de la gare de Lausanne, à l'avenue de la Gare 31 (voir plan au verso).
En voiture : (possibilités de parcage)
Il est recommandé de venir en transports publics. Les voitures peuvent être parquées au parking de Bellefontaine. Les frais de parking sont à la charge des participants.

Plan de situation:



**Verband Schweizer Abwasser- und
Gewässerschutzfachleute VSA**

Europastrasse 3 | 8152 Glattbrugg

Telefon +41 (0)43 343 70 70 | Fax +41 (0)43 343 70 71

www.vsa.ch | sekretariat@vsa.ch